

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE  
TAHOUA**

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21  
Août 2000  
Tél 227)96.49.43.44/99.91. 58. 31  
Email : [cratahoua@gmail.com](mailto:cratahoua@gmail.com)



***Rapport Technique annuel 2018 des activités de la Chambre  
Régionale d'Agriculture de Tahoua dans le cadre du  
partenariat avec le Projet Pôles Ruraux (PPR)***



15 décembre 2018

## INTRODUCTION

Le présent rapport annuel 2018 retrace les activités réalisées par la CRA de Tahoua dans le cadre de la convention de partenariat qui lie le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et les Chambres Régionales d'agriculture (CRA) d'Agadez et Tahoua avec le Projet Pôles Ruraux.

Pour rappel, la convention a pour objectif de définir les modalités techniques, logistiques et financières de la contribution du RECA/CRA à la mise en œuvre des activités du Projet Pôles Ruraux (PPR) et, plus précisément, les activités portant sur l'amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles (Composante 3, Résultats 9) dans les régions d'Agadez et de Tahoua.

Ce premier rapport annuel d'exécution est articulé autour des sections suivantes :

- **La section I donne des informations sur les actions techniques et organisationnelles menées.**
  - i) L'élaboration du PTBA 2018,
  - ii) La mise en place du dispositif conseil de la CRA.
- **La section II évoque l'état d'exécution des activités opérationnelles.** Il s'agit des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des activités suivantes :
  - i) Les activités relatives aux sites de formation professionnelle agricole des jeunes,
  - ii) Les activités relatives aux conseils de gestion à l'exploitation familiale.
- **La section III résume les principales activités de formation et rencontres organisées.** Il s'agit des formations et rencontres suivantes :
  - iii) Renforcements des capacités en matière de protection phytosanitaire des cultures irriguées
  - iv) Renforcements des capacités en conseil de gestion à l'exploitation familiale et
  - v) Rencontre de concertation entre la CRA, les Organisations Paysannes et les Services Techniques
- **Conclusion**

*Ce rapport technique est complété d'un rapport financier qui fera le point sur les prévisions et les réalisations budgétaires.*

### SECTION I : ETAPE PREPARATOIRE OU CADRAGE ORGANISATIONNEL

Cette étape décrit d'une part le cadrage technique et d'autre part la mise en place du dispositif de travail qui traduit le socle de mise en œuvre opérationnel.

#### **1.1. Préparation et adoption du PTBA 2018.**

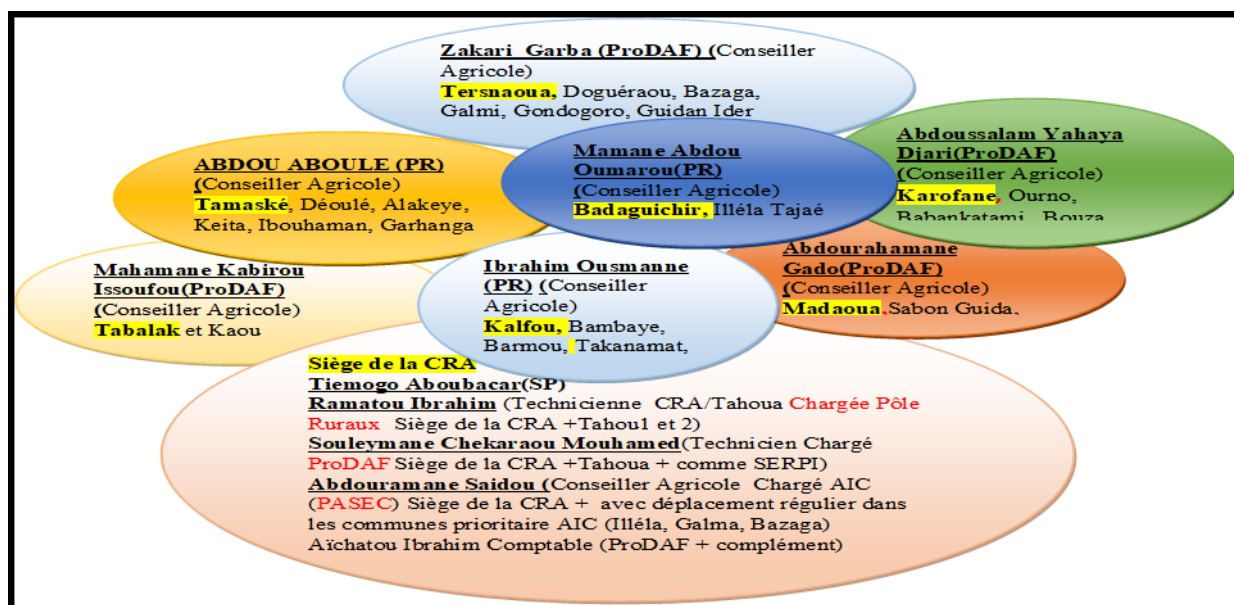
- Du 14 au 16 Janvier 2018, une séance de travail de la CRA avec l'appui du RECA a permis de concevoir une note explicative représentant le PTBA 2018. Cette note décrit les activités à mettre en œuvre en 2018.
- Cette note a été complétée par une programmation budgétaire le 1 mars 2018 dans le cadre de la convention « Projet Pôles Ruraux », RECA et CRA de Tahoua et d'Agadez.
- Le 2 mars 2018, un atelier de lancement du Projet Pôle Ruraux tenu à Tahoua a permis de présenter, d'amender et d'adopter ce PTBA dénomé « PTBA 2018 COMPOSANTE 3 : APPUIS AU RECA ET AUX CRA ».

## 1.2. Installation du dispositif de la CRA

En terme de dispositif de travail il faut rappeler que la CRA de Tahoua disposait déjà d'un dispositif de travail composé de 13 agents avec la convention PPR, il était surtout question d'étoffer ce dispositif avec 4 agents et un chauffeur.

Aussi pour permettre une utilisation efficace des ressources humaines, la CRA a d'une part effectuée un recrutement externe d'un conseiller et interne de deux conseillers en fin et le rédéploiement d'une technicienne et d'autre part une réorganisation du dispositif pour tenir compte de la nouvelle donne.

### Diagramme de répartition des conseiller de la CRA



Après, les tâches de recrutement et redéploiement, une décision d'affectation pour faire valoir dans les communes de résidence et un cahier de charge qui décrit les obligations contractuelles (les tâches à faire, le temps, ... ) ont été remis à chacun des agents.

La Chambre Régionale d'Agriculture de Tahoua mènent des activités avec 4 projets partenaires : le Projet Pôles Ruroux, le Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProAF), le Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP) et le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC).

La CRA est organisée avec un noyau central de techniciens à Tahoua et des conseillers agricoles placés dans les principaux bassins de production. Chaque conseiller s'occupe au niveau de sa zone d'intervention de l'ensemble des activités pour limiter les déplacements mais aussi rechercher une plus grande complémentarité et synergie des programmes.

En annexe 1, les activités menées en 2018 dans le cadre des autres programmes sont présentées succinctement.

## LA SECTION II : ETAT D'EXECUTION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

En dehors des résultats opérationnels chiffrés obtenus, il faut aussi souligner les résultats de processus qui constituent des résultats d'étapes indispensables pour aboutir à des résultats concrets. Il s'agit spécifiquement des processus suivants :

### 1.3. Voyage d'expérience dans la région de Dosso



Ce Voyage d'expérience à Dosso a regroupé des représentants des CRA et du Conseil Régional de Tahoua et Agadez. Il a permis, sur la base des leçons apprises, de faire un choix de type de formation professionnelle agricole des jeunes entre les Sites intégrés de formation agricoles mis en place par l'ONG Swisscontat et le modèle de formation professionnelle agricole conduit par le Conseil Régional et la CRA de Dosso. C'est le second, plus facile à mettre à échelle, peu coûteux en infrastructures, avec des résultats très probants dans la région visitée (Dallol Maouri) qui a été

proposé par les participants.

Un des points forts de la visite a été de comprendre l'implication de tous les acteurs (Conseil régional, CRA, Directions régionales de l'Agriculture, du Génie rural et de la Formation professionnelle, communes, projet PADAD / Nig25) dans le processus de formation et d'installation. Depuis la sélection des jeunes jusqu'à l'installation et l'accès au crédit.

La CRA est cependant consciente que ces résultats ont été obtenus dans des conditions favorables pour l'installation des jeunes après la formation : disponibilité en terre et en eau mais aussi un accès au crédit assez fonctionnel.

Dans d'autres sites de la région de Dosso, les résultats ne sont pas aussi probants notamment avec les jeunes femmes (Dallol Bosso par exemple).

Un dernier enseignement de la visite sur Dosso a été la nécessité d'adaptation aux situations rencontrées en fonction des communes. Là également la CRA est consciente que c'est un suivi rapproché et un dialogue permanent qui permettront de comprendre les difficultés et de trouver des solutions.

La CRA fera un nouveau voyage d'échange sur Dosso pour étudier les modalités et le fonctionnement de l'accès au crédit pour les jeunes agriculteurs et agricultrices.

### 1.4. Restitution du voyage d'échange aux différents acteurs de la région



Cette restitution a été faite travers un atelier tenu le 23 juin 2018 qui a regroupé 38 participants (le Conseil Régional, les Services Techniques, les Programmes et Projets, les GSC/GIE<sup>1</sup>, les Organisations de producteurs (OP), et les collectivités locales concernées) et a permis d'avoir les résultats suivants :

- La validation du choix du modèle de formation par tous les acteurs régionaux concernés (le modèle mis en place par le Conseil régional et la CRA dans le cadre du PADAD) ;

- Le choix de 13 sites d'implantation pour des Sites de Formation des Jeunes Agriculteurs/trices pour l'année 2018 : Arrondissement 1 de Tahoua avec le Site de Founkoye, Arrondissement 2 de Tahoua avec le Site de Tagarara, Commune

<sup>1</sup> GSC Groupe de service conseil, GIE, Groupement intérêt économiques. Associations ou sociétés réalisant des prestations de services principalement dans les activités de conseil agricole.

Rurale de Garhanga avec les sites de Badam et SakarawaToudou, Commune Rurale de Tsernaoua avec les sites de Gondogoro et Kaku, Commune Rurale de Badaguichiri avec les sites de Tchoffi et Roukouzoum, Commune Rurale de Ibouhamane avec le site de Jeji, Commune Rurale de Tamaské avec les sites de Azourak et Doudoubeye, Commune Rurale de Kalfou avec les sites de Adouna et Bagaye ;

- La détermination des critères de ciblage des jeunes qui met l'accent surtout sur les aspects participatifs des communautés bénéficiaires, l'engagement et la responsabilité des parents.

### 1.5. Ateliers locaux de partage et d'implication des communautés concernées

Le stade final du processus pour aboutir à la mise en place du dispositif de formation est la phase d'implication des communautés concernées.



Cette opération organisée à travers treize ateliers locaux 10 au 17 juillet 2018 au niveau des villages concernés par les sites<sup>2</sup> de formation a permis d'informer les acteurs locaux et de prendre en compte leurs avis pour une meilleure opérationnalisation du dispositif de formation professionnelle agricole des jeunes.

Ces ateliers locaux ont eu comme résultats :

- D'échanger avec les communautés locales bénéficiaires sur l'importance de leur participation et leur rôle dans la mise en œuvre des Sites de formation professionnelle des jeunes ;
- La fixation des critères de choix des jeunes par les communautés au niveau des 13 sites : jeune volontaire, discipliné, travailleur, assidu, disponible, qui ne part pas en exode et dont un parent ou une connaissance s'engage pour lui octroyer un terrain après la formation ;
- La manière dont le ciblage sera conduit est : participative, un comité composé de sages qui dirige les choix, organisation d'assemblée générale villageoise ;
- La fixation des dates de réalisation des ciblage des jeunes ;
- La confirmation des sites ;
- L'obtention des terrains d'implantation des sites de formation avec estimation des superficies.

### 1.6. Activités relatives à la mise en place du dispositif de formation professionnelle agricole des jeunes et son opérationnalisation

Pour la **mise en place et l'opérationnalisation** des sites de formation professionnelle agricole des jeunes agriculteurs et agricultrices, un comité ad hoc régional a été mis en place. Ce comité a pour mission de suivre et accompagner la CRA dans la bonne mise en œuvre de cette activité. Ce comité est composé de la CRA, du Conseil Régional, de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Unité Régionale de Gestion du Projet Pôle Ruraux et de la Direction Régionale de l'Enseignement Professionnel. Les résultats obtenus dans le cadre des activités de ce comité sont :

- Le 21/08/2018, lancement de l'appel à candidature à travers une lettre d'invitation pour soumission exclusivement aux opérateurs privés (fédérations, unions ou associations des organisations des producteurs et GSC spécialisés en formation et/ou en conseil agricole avec expérience de la petite irrigation.

<sup>2</sup> Dans le programme 2018, il était mentionné des « centres » de formation des jeunes agriculteurs. Il s'est avéré que le mot « centre » porté à confusion, nos interlocuteurs s'attendaient à des infrastructures. Aussi il a été décidé de prendre l'appellation de site de formation de jeunes agriculteurs (SFJA).

- Le 23 aout 2018, organisation d'une journée d'éclairage sur l'appel à candidature au profit des prestataires invités à répondre. La participation des prestataires à la journée était effective : 5 OP faitières et 3 groupements de service conseil étaient au rendez-vous.
- Du 03 au 04 septembre 2018, sélection des opérateurs en charge de la conduite de la formation professionnelle des jeunes : 8 prestataires se sont manifestés. 4 prestataires ont été sélectionnés : le GIE Telwa au niveau des sites de Sakarawa-Toudou, Badam et Jeji ; le GIE Wadata au niveau des sites de Kaku et Guidan Kadi ; le GSC Guiguigna au niveau des sites de Adouna et Bagaye, la FCMN<sup>3</sup> Niya au niveau des sites de Tagarara, Founkoye, Tchoffi, Roukouzoum, Azourak et Doudoubeye) ;
- Un atelier de travail sur les curricula de formation des jeunes agriculteurs/trices, qui sont ceux définis par le Ministère de la Formation professionnelle dans le cadre du programme de formation des jeunes de Dosso, a permis de revoir et traduire ceux-ci aux spécificités de la région de Tahoua. Ce travail tenu du vendredi 31 au samedi 1 septembre, a été possible grâce l'appui de l'Assistant Technique de LuxDev (projet PADAD / Nig25) et du RECA ;
- La remise des sites aux prestataires : activités réalisées du mardi 09 au samedi 12 octobre 2018 qui a permis de mettre en contact les prestataires avec les communautés, et de remettre officiellement les sites de formation aux différents prestataires.

		
Echanges avec les producteurs sur le site	Remise du site à l'opérateur avec la Mairie, la CRA, l'opérateur et les apprenants)	Echanges sur les fiches thématiques sur les ravageurs et le centre d'appel

<sup>3</sup> Fédération des Coopératives Maraichères du Niger (section Tahoua)

## 1.7. Les résultats opérationnels chiffrés de la formation professionnelle des jeunes

Le tableau suivant donne le nombre des sites mis en place et l'état d'avancement des activités :

Commune	Site	Situation de départ des sites	Compétances dispensées (encadre N°1)	Nombre départ	Nombre au 13/12	Observation
Tahoua 1	Foukoye	Remise du site 10 octobre 2018, Matériels Réception ; 1 Forage Réalisé, Emploi du temps et Règlement Intérieur, Cultures choisies (oignon, tomate). <b>Date de début formation 28/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	21	19	
Tahoua 2	Tagarara	Remise du site le 10 octobre 2018, Matériels Réceptionnés ; 1 Forage Réalisé, Emploi du temps et Règlement intérieur, cultures choisies (oignon, tomate et chou). <b>Date de début formation 28/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	16	Les aspects théoriques de la formation ont été négligés par les formateurs, au début, la formation est faite uniquement en pratique sans des séances théoriques sur des tableaux. Mais corrigé après une mission de suivi de la CRA
Garhanga	Badam	Remise de site 11 octobre 2018, 1 Forage de 15 m déjà disponible, Matériels Réceptionnés, Emploi de temps établi, Culture choisie (chou, oignon, la pomme de terre pas encore), Défrichage de la parcelle. <b>Date de début formation 17/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> <li>• Repiquage</li> </ul>	21	14	Le forage a été remboursé. Changement du site pour un autre car ce site a été octroyé pour un projet du PISA depuis quelques temps.
Tsernaoua	Gondogoro	Remise de site le 12 Octobre 2018 ; Site inondé, Matériel réceptionnés. Cultures choisies (tomate, oignon, chou) <b>Date de début formation 06/11/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	20	Date de mise en place des pépinières 06/11/2018
Tsernaou	Kaku	Remise de site le 12 Octobre 2018 ; Forage réalisé, Matériel réceptionnés, Cultures choisies (oignon, tomate, chou) . <b>Date de début formation 22/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	21	Début pépinière tomate 2/11/2018 Début pépinière oignon 4/11/2018 Début pépinière chou 2/11/2018 La confection des parcelles est déjà réalisée et le chou est repiqué
Badaguichiri	Tchoffi	Remise de site le 13 octobre 2018, Matériel réceptionnés, Forage Réalisé 10.5 m, site réceptionné, emploi du temps établi, cultures choisies (tomate et oignon). <b>Date de début formation 29/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> </ul>	22	15	Le formateur a été licencié par la FCMN Niya pour cause d'incompétence relevée à la fois par les parents des apprenants, le conseiller CRA et les missions de

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>			suivi CRA/URGP. Il a été remplacé par le formateur qui avait démissionné de Jéji : Il faut noter qu'il est ressortissant de Tchoffi bien qu'il conduisait le site de Jéji. Il a démissionné selon lui parce que la distance est longue et qu'il a ses activités de maraichage dans la vallée de Tchoffi.
Badaguuichiri	Roukou zoum	Remise de site le 13 octobre 2018, Matériel réceptionnés, Forage Réalisé avec 9 m de profondeur, Emploi du temps établi cultures choisies (oignon et chou). <b>Date de début formation 29/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	18	Repiquage de la pomme de terre
Ibouhamane	Jeji	Remise de site le 11 octobre 2018, Forage Réalisé à 12 m (mais le chef de village a dit qu'il faut aller à 14 m pour eau permanente ), Matériels réceptionnés, Emploi de temps établi, Cultures choisies (chou, oignon, tomate). <b>Date de début formation 22/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	18	19	Le formateur de TELWA est parti et a été changé par un nouveau qui n'a aucune connaissance de la pratique car il n'est ni producteur et n'a suivi aucune formation. Les aspects théoriques de la formation avait été négligés par les formateurs, au tout début, la formation est faite uniquement en pratique sans séances théoriques. Mais corrigé après une mission de suivi de la CRA. Défrichage de la parcelle. Pépinière mis en place, Compost rapide réalisé
Garhanga	Sakarawa Toudou	Remise de site le 12 octobre 2018, 1 Forage Réalisé, Matériels Réceptionnés, Emploi de temps établi, Cultures choisies (chou, oignon, tomate) ; Pépinière dans la parcelle du chef du village. <b>Date de début formation 23/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	10	Changement du site début pour un autre pour des raisons d'eau
Tamaské	Azourak	Remise de site le 11 octobre 2018, 1 Forage Réalisé à 14.5m, Matériels Réceptionnés, Emploi de temps établi, Cultures choisies (oignon, chou, pomme de terre). <b>Date de début formation 21/10/2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	18	



Tamaské	Doudou beye	Remise de site le 11 octobre 2018 ; 1 Forage Réalisé à 13 m, Matériels Réceptionnés, Emploi de temps établi, Cultures choisies (oignon, tomate, pomme de terre). <b>Date de début formation</b> 16/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	17	Changement du site début pour un autre pour des raisons d'eau
Kalfou	Adouna	Remise du site le 10 octobre, Matériel Réceptionnés , 1Forage Réaliséà 14 m, Règlement Intérieur ,Désherbage, Cultures choisies (oignon, pomme de terre, chou). <b>Date de début formation</b> 29/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semis pomme de terre</li> <li>• Repiquage chou</li> </ul>
Kalfou	Bagaye	Remise du site le 10 octobre, Matériels Réceptionnés, 1 forage Réaliséà 11.5 m, Règlement Intérieur ; Désherbage, cultures choisies (oignon ,pomme de terre, chou). <b>Date de début formation</b> 29/10/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compost rapide,</li> <li>• Choix et préparation du sol,</li> <li>• Le choix des semences/ variétés,</li> <li>• Mise en place de la pépinière,</li> <li>• Préparation et utilisation biopesticide</li> </ul>	22	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semis pomme de terre</li> <li>• Repiquage chou</li> <li>• Repiquage oignon</li> </ul>

### Une formation théorique et pratique par compétences

Pour chaque production (culture), le Ministère de la Formation professionnelle a établi une « fiche de compétence » qui détermine : (i) les attitudes et comportement, (ii) les éléments de compétence et (iii) les critères de performance.

Par exemple, pour la culture de l'oignon, la fiche comporte 12 compétences qui sont : 1) Compost rapide ; 2) Choix et préparation du sol ; 3) Choix des semences/variétés ; 4).Mise en place de la pépinière ; 5) Repiquage ; 6) Travaux d'entretien ; 7) Ennemis de la culture ; 8) Rotation ; 9) Préparation et utilisation de pesticide ; 10) Analyse agro-éco-système (AAES) chaque semaine ; 11) Récolte ; 12) Conservation.

Ces éléments de compétence ont été complétés par les activités à mener.

Par exemple pour la mise en place de la pépinière les activités détaillent l'emplacement, la délimitation, la désinfection, la confection des planches, le semis avec les écartements.

Ces éléments de compétence et activités sont complétés par des fiches techniques élaborées par la CRA pour chaque culture.

Une fois le cours théorique et pratique d'une compétence dispensé, le formateur procède à une évaluation individuelle des apprenants en posant des questions sur les compétences dispensées. Il valide alors la compétence ou si les contenus n'ont pas été appropriés, il reprendra les éléments de la formation pour une autre évaluation.



Photo satellite : Situation des sites de formation de Founkoye, Bagaye, Adouna, Azourak et Badam par rapport à Tahoua, Tamaské et Keita.

*Commentaire : Malgré une opérationnalisation tardive du PTBA 2018 (second semestre), on note un net dépassement des cibles programmées tant en nombre de sites de formation qu'en nombre de jeunes à former par site. Ainsi Pour l'année 2018, il était ciblé la mise en place de 10 sites de formation avec 20 jeunes sur chaque site soit 200 jeunes à former. Cependant la CRA a mis en place 13 sites de formation avec un effectif théorique total de 280 jeunes et actuel de 230 jeunes. Parmi ces jeunes on dénombre 26 jeunes filles et jeunes femmes on démarrage des SFJA ; 4 ont abandonnées.*

Nous avons rencontré des problèmes, parfois sérieux, dans la mise en œuvre des activités de formation des jeunes qui sont :

- L'abandon définitif de 50 apprenants, dont les motifs étaient le plus souvent l'exode, des jeunes filles mariées qui finissent par quitter, des jeunes qui exigent des rémunérations, mais aussi des abandons sans explication.

*Un bilan sera fait avec les comités et les autorités villageoises dans chaque site à la fin de la formation. Pour cette première année, le calendrier a été très serré. Il est manifeste que pour la préparation des prochaines formations, il sera nécessaire de passer plus de temps pour expliquer les processus et les enjeux de sélection au niveau des communautés concernées.*

- Sur 13 formateurs, 1 formateur a démissionné et 1 autre a été licencié. Le formateur qui a démissionné (car le site était trop loin de son exploitation) a cependant été repris sur le centre de celui qui a été licencié, de son village résident, où il donne entière satisfaction. Par contre son emplacement à Jégi s'est fait par un autre moins performant. Cette situation nous a obligé à demander au prestataire GIE Telwa de prendre les dispositions utiles en organisant des séances de rattrapage pour rehausser son niveau.

*Les formateurs sont majoritairement des producteurs ayant une expérience de champ école paysan. Voici les résultats de la première évaluation faite par la CRA. Après vérification avec la CRA de Dosso, ces résultats sont normaux pour une première année. A Dosso, la CRA a progressivement retenu les formateurs qui donnaient satisfaction.*

Prestataire	Site	Note Evaluation	Statut du Formateur
FCMN	Doubeye	Bon	Producteur
	Azourak	Bon	Producteur
	Tchoffi	Bon	Producteur
	Zoukouzoum	Bon	Licence en agronomie
	Foukoye	Moyen	Producteur
	Tagarara	Mauvais	Producteur
Telwa	Badama	Bon	Producteur
	Sakarawa Toudou	Moyen	Producteur
	Jéji	Mauvais	Remplaçant du formateur initial
Wadata	Kaku	Bon	Producteur
	Gondagoro	Moyen	Producteur
Guiguigna	Bagaye	Bon	Producteur
	Adouna	Bon	Producteur

*Pour les sites de formation prévus en saison d'hivernage, il sera possible de s'appuyer sur les formateurs ayant donné satisfaction.*

*Pour les sites de la prochaine contre saison, la CRA aura plus de temps et mettra en place un processus de sélection avant la formation des formateurs.*

- Le changement de trois sites (Badame, SakaraouaToudou, Doudoubeye) donnés au tout début par les communautés pour cause de forage improductifs. Les communautés ou des producteurs nt proposé un autre terrain.

*Là également il faudra tirer les leçons et bien discuté pour le choix des emplacements en mettant en avant un accès à l'eau plus « sure » pour les prochaines formations.*




- Sur les sites de Tagarara et Jéji, l'aspect théorique de la formation avait été négligé par les formateurs, au tout début, la formation est faite uniquement en pratique sans des séances théorique sur des tableaux. Après une mission de suivi, la CRA a pu recadrer ces formateurs en question.

En dehors de ces difficultés, une des difficultés qu'il faut souligner est la vétusté des motos des conseillers de la CRA . L'ensemble du programme 2018 aura été réalisé sans les moyens de déplacement prévus dans le PPR.

#### Remarques complémentaires :

- Les 1<sup>ère</sup> listes des apprenants des SFAJ comportent des enfants de moins de 18 ans. Lors des ateliers locaux de sensibilisation pour le démarrage des SFAJ, certaines communautés ont défini comme critère d'âge des jeunes de 16 à 35 ans conformément à leur réalité socio-culturelle, ces propositions n'ont pas été rejetées par la mission régionale (CRA, EP, DRA, CR, PPR). Dès lors, les communautés ont fait leur ciblage en prenant en compte des jeunes de moins de 18 ans et transmis à la CRA les listes. Après avis de se conformer à la tranche d'âge de 18 à 35 ans, ces enfants ont été remplacés par les parents.
- Au cours de la mission de supervision PPR, le sujet sur le crédit pour accompagner l'installation des jeunes formés sur les sites de formation professionnelle agricole a été évoqué. Il est vrai que la majorité des sites sont dans des vallées où les populations tirent depuis longtemps des revenus très importants, cela se constate sur le niveau de vie des populations à

l'exemple des jeunes propriétaires des motos Kasia. Par contre au niveau de site (Jégi), le maraichage n'est pas développé, l'écrasante majorité de la population est très pauvre, d'ailleurs un des apprenants a quitté la formation parce qu'il n'avait pas la somme de 1000 fcs pour établir une attestation foncière chez le COFO de base en projection de son installation future. C'est pourquoi, nous suggérons au PPR de promouvoir d'autres formes d'assistance pour ce site de Jégi.

		
Les JA de Azourak après l'opération de repiquage d'oignon	Badam, chou repiqué depuis le 25/11/18 ; écartement 50*50 cm.	Tamaské : compost fini et près à l'emploi

### 1.8. Les activités relatives aux conseils de gestion à l'exploitation familiale (CGEF)

Le contexte des organisations paysannes de la région de Tahoua se caractérise par une faiblesse des faitières existantes à donner des services en conseil agricole à leurs coopératives ou groupements membres. Cet état de fait a conduit la CRA, dans le cadre des activités de conseil de gestion à l'exploitation familiale de faire une investigation des organisations paysannes de base au niveau des vallées de production. Ce diagnostic a eu comme résultats :

- l'identification d'OPs de base ayant des animateurs endogènes capables de dispenser des conseils agricoles aux producteurs ;
- des adhérents exprimant des besoins en conseil avérés.

C'est ainsi que 11 OP bénéficiaires de base (Coopérative maraichère SHANYASSOU, AUE Mu Moré, Union Tamak, AUE Fama Da Talawtchi , AUE Niima, Coopérative Rayouwar Karkara, AUE Wani hanu ka wantche wani, Union Fusa'a, Coopérative Alhéri, Coopérative Babou dolé, Coopérative Allah Chiteymakemo, Coopérative Kokari, Coopérative Hankouri, Coopérative Rahama et AUE Haduwa Jama'a) ont été ciblées.

Chacune au cours d'une assemblée générale des membres ont indentifié 15 producteurs volontaires qui seront accompagnés dans la gestion de leurs exploitations maraichères.

Ensuite la CRA a signé des conventions de partenariat directement avec d'une part la Coopérative maraichère SHANYASSOU, AUE Mu Moré, Union Tamak, AUE de Tchoffi, AUE de Toudou Elh, coopérative Rayouwa Karkara, AUE de Tajaé, Union Fusa'a et AUE Tabalak qui n'ont aucune affiliation avec des OP supérieures et d'autre par avec l'Union Amintchi du comptoir de Tsernaoua à laquelle est affiliée les OPs de base bénéficiaires suivantes Allah Chiteymakemou, Kokari, Hankouri, Rahama ayant acceptées de travailler avec l'union.

A titre illustratif les rencontres avec la coopérative dénommée Rayouwar karkara d'Ibouhamane et l'union Tamak de Tamaské avec les 15 producteurs volontaires.

Le tableau suivant donne la situation des sites pour le conseil de gestion à l'exploitation familiale (CGEF).

Commune	Site	OP bénéficiaires	OP partenaires	Nbr Producteurs	% alpha	Estimation des ha à suivre	Observations
Tahoua 2	Tagarara	Coopérative maraichère SHANYASSOU	Coopérative maraichère SHANYASSOU	15	14/15	9.75	50 ha irrigables dont 25 ha irrigués
Tahoua 1	Founkoye	AUE Mu Moré	AUE Mu Moré	15	11/15	13.25	250 ha irrigables et 175 irrigués
Tamaské	Azourak	Union Tamak	Union Tamak	15	15/15	10.5	500 ha décrue et irriguée
Badaguichiri	Tchoffi	AUE Fama Da Talawtchi	AUE de Tchoffi	15	14/15	30	Cultures irriguées sur 30 ha ; 3/15 en français ;9/15 en arabe 2/15 en haoussa
Badaguichiri	Kourhi	AUE Niima	AUE de Toudou Elh	15	14/15	10	Cultures irriguées sur 30 ha ; 2/15 en français ; 8/15 en arabe ; 4/15 en haoussa
Ibouhamane	Ibouhamane	Rayouwar Karkara	Rayouwa Karkara	15	7/15	16.25	Possible 30 ha aménagement PAC, 8/15 en français
Tajaé	Sabara	AUE_Wani hanu ka wantche wani	AUE de Tajaé	15	12/15	10.25	7/15 en français ; 5/15 en Arabe et 3/15 en Haoussa
Malbaza	Guidan Ider	Union Fusa'a	Union Fusa'a ou Coopérative des jeunes	15	13/15	9.25ha	
Tsernaoua	Kaku	Alhéri (9) Babou olé (6)	Union Amintchi	15	6/15	12	50 ha
Tsernaoua	Gondogoro	Allah Chiteymakemou (4) Kokari (4) Hankouri (3) Rahama (4)	Union Amintchi	15	13/15	21.5	500 ha
Tabalak	Tabalak	AUE Haduwa Jama'a	AUE Tabalak	15	15/15	46	100 ha ; 3 en français ; 4 en Haoussa ; 3 en arabe

Commentaire : Au total 165 producteurs sont suivis par 11 animateurs andogènes, les premières fiches (prévision de culture et trésorerie) sont en cours de dépouillement et d'analyse.

Pour le lancement du CGEF, la CRA a demandé aux OP de rechercher des producteurs volontaires et, si possible, alphabétisés. Donc on dénombre 135 producteurs (soit 82%) qui savent lire et écrire soit en français, en haoussa ou en arabe. Les 30 producteurs restant soit 12% ne sont pas alphabétisés. Pour encore plus faciliter l'assimilation des fiches et mieux les renseigner, le cahier de suivi CGEF animateur OP/CRA a été traduit en haoussa, ce qui est de nature à faciliter la compréhension et la collecte des données (remplissage des fiches). Ces fiches seront également utilisées pour la formation des jeunes agriculteurs pour renforcer leurs capacités de gestion de l'exploitation.



Vue de la rencontre à Ibouhamane



Vue de la rencontre à Azourak (Tamaské)

### SECTION III : RESUME DES PRINCIPALES ACTIVITES DE FORMATION

Pour accroître les compétences du dispositif de la CRA et des OP dans l'exercice de leur métier de conseiller agricole, quatre formations ont été dispensées avec l'appui du RECA.

#### 1.9. Renforcement des capacités des conseillers de la CRA et les formateurs sur les curricula et modules sur la formation professionnelle agricole des jeunes

C'est une formation séquentielle avec une première vague composée des conseillers de la CRA et les membres du Comité régional (17 participants) et une deuxième vague composée des formateurs des jeunes au niveau des sites, la CRA et Comité régional (soit 34 participants).



Vue des participants à l'atelier de formation des formateurs



Travaux pratique d'application de bio-pesticide lors de la formation

#### 1.10. Renforcements des capacités en conseil de gestion à l'exploitation familiale

C'est une formation qui a concerné les conseillers de la CRA et les animateurs endogènes des OP partenaires (soit 30 participants). Ces participants ont été formés sur comment conduire le conseil de gestion.

Pendant cette formation les outils de suivi de CGEF (prévision des cultures, prévision de trésorerie, situation de références, suivi de campagne, suivi phytosanitaire et fiche de suivi des marchés) ont été expliqués et mis à la disposition des participants.

Les images ci-dessous illustrent les travaux de groupe au cours de la formation.



**Vue des animateurs et conseillers en travaux des groupes.**

### **1.11. Renforcement des capacités en protection phytosanitaire des cultures**

Le renforcement des capacités en protection phytosanitaire s'est tenu du 13 au 15 décembre 2018 au profit des conseillers de la CRA et des animateurs endogènes des OPs (soit 28 participants), avec comme objectifs de :

- Connaître les principaux ennemis des cultures et maladies, leurs symptômes et les mesures de protections sur les cultures maraichères phares de la région (oignon, tomate, moringa et pomme de terre) ;
- Connaître les différents produits phytosanitaires et les matières actives ;
- Connaître la manipulation et l'utilisation des différents produits phytosanitaires ;
- Connaître la préparation et l'utilisation du cocktail d'extrait aqueux (neem, tabac, piment) de biopesticide.



Explication sur les produits phyto par l'une des formatrices



Vue des participants à la formation

La formation a été faite par les conseillères du Centre d'appels pour un conseil agricole avec les supports conçus par le RECA et l'INRAN.

### **1.12. Atelier de présentation des activités**

Une rencontre de travail entre la CRA, les OP et les Services Techniques s'est tenue du 15 au 16 octobre 2018 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Tahoua. Cent quatre (104) personnes ont participé à cet atelier. Des résultats importants ont été obtenus à l'issue de cet

atelier et surtout la création d'un cadre de dialogue permanent d'échange d'informations avec les OP et les ST sur les rôles qu'ils doivent jouer dans la mise en œuvre du PPR.



## Conclusion

Les tableaux descriptifs présentés ici sur la formation professionnelle agricole des jeunes et sur le conseil de gestion à l'exploitation familiale donnent une vue d'ensemble sur les résultats obtenus qui sont :

- Sur une programmation 2018 de 10 sites de formation avec 200 jeunes à former, 13 sites de formation sont créés avec 230 jeunes en formation ;
- Les 165 producteurs à suivre dans CGEF sont effectivement suivis.

Aussi toutes les formations programmées en vue de développer les compétences de la CRA et des organisations paysannes pour mieux conseiller les producteurs ont été réalisées.

Enfin, les éléments décisifs sont la mise en place à la fois d'un comité régional de suivi des activités des Sites de Formation Professionnel Agricole des Jeunes (CRA, CR, EP, PPR et DRA) et d'un cadre d'échange permanent des acteurs (CRA, OP, ST ) pour l'appropriation du projet.

---

## Annexes



**Annexe 1: Présentation des activités menées par la CRA Tahoua dans le cadre d'autres projets.**

ProDAF	PromAP	PASEC
<p><b>A. Cadre de concertation Hadin Gwiwa (HG)</b> au niveau de pôles de Développement Economique (PDE). Animation de cadres de concertations : mise en place des HG, établissement des actes fonciers des sites d'implantation des centres de collectes, des plans de renforcement des capacités, élaboration des visions de leur marché avec les acteurs, identification, analyse et diagnostic des OP.</p> <p><b>B. Association de Usagers de l'Eau (AUE)</b> Animation de 29 AUE, élaboration des plans d'actions, planification des plans de renforcement des capacités, formation des AUE, mise en place des matériels, suivi des plans d'actions (Evaluation à mi-parcours et finale). Mise en place d'une fédération des AUE.</p> <p><b>C. COGES / Bassin versant (16)</b> Planification des plans de renforcement de capacités, élaboration des plans d'actions, suivi et évaluation.</p> <p><b>D. Groupement d'Appui Conseil Agricole aux Producteurs (GACAP) :</b> Elaboration des plans d'action des GACAP 2018-2019 au niveau de 7 PDE, identification des thèmes de renforcement de capacités, élaboration des plans d'actions et suivi, formation / renforcement des capacités.</p> <p><b>E. Crédit Agricole :</b> Diffusion des informations sur le financement agricole à travers des émissions radio (10) Formation au remplissage et diffusion des fiches d'expression des besoins de crédit à au niveau des producteurs, OP et communes. Suivi « d'un échantillon » des promoteurs ayant bénéficié du financement de la subvention à coût partagés.</p>	<p><b>Structure d'Echange Régionale pour la Promotion des Innovations (SERPI)</b> Tests variétaux en milieu paysans, évaluation et choix du meilleur innovateur. Validation des fiches techniques descriptives et des catalogues des innovations pertinentes pour les régions Tahoua (dans la zone du promAP).</p> <p>Atelier de pré-validation des curricula sur les nouvelles technologies de captage en petite irrigation et en technique CES/DRS</p>	<p><b>Approvisionnement en semences améliorées</b> Situation de 13 OP et fermes semencières (Production 1360 T) Information des producteurs : variétés-prix-point de vente-contacts) à travers les radios. Ecoulement 1 112 T) <b>Elaboration d'un catalogue des motopompes</b> (marque-prix –point de vente) rencontrés sur les bassins de production pour les dossiers de crédit. <b>Conventions</b> de diffusions avec 4 radios communautaires (Illéla, Malbaza, Bangui et Bagaroua) ; <b>Emissions radios</b> sur 16 thématiques en cours de diffusions dans 12 radios communautaires. <b>13 fiches techniques</b> sur les ennemis de cultures ont été partagées dans tous les bassins de production <b>Diffusion des 5 numéros du centre d'appel</b> largement partagés dans toutes la région au cours de l'ensemble des activités. <b>Enrôlement</b> de 1579 producteurs (trices) ayant des numéros de téléphones pour diffusion de messages.</p>

## Annexe 2 : MODULE DE FORMATION N° 1 : Production de l'oignon

**Compétence visée** : Produire l'oignon.

Activité de transfert : L'apprenant produit de l'oignon de façon autonome, en respectant les techniques et les normes environnementales

### CONTEXTE DE TRAVAIL

Situation de travail
L'apprenant sur un site maraîcher, participe et produit l'oignon selon les consignes et les informations reçues du formateur seul ou en équipe ; près d'une source d'eau avec tout le matériel nécessaire. Il applique les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
L'apprenant réalise les activités de la production de la tomate sur un terrain approprié.
Conditions de réalisation
Matériel : mètre ruban, ficelle, cordeaux, piquets, marteau, houe, pioche, pelle, brouette, seau, coupe-coupe, allumette, râteau, binette, daba, natte, moustiquaire, arrosoir, sacs de jute,
Equipements de sécurité : gants, masques, lunettes, chaussures, tenue de combinaison.
Matière d'œuvre : paille, semences d'oignone, fumier, engrais, compost, pesticides, fongicide

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES	CRITERES DE PERFORMANCE	√ RÉUSSI	SIGNATURES	
				Apprenant	Formateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir la volonté d'être agriculteur professionnel</li> <li>• Travail méthodique et sens d'organisation</li> <li>• Souci du travail bien fait</li> <li>• Capacité de travailler en équipe</li> <li>• Prendre soin de l'outillage et de l'équipement</li> <li>• Sens des responsabilités</li> <li>• Ecoute attentive</li> <li>• Respect des règles de santé et sécurité au travail</li> </ul>	1.1 Choisir les variétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification correcte des variétés</li> <li>• Variétés adaptées à la période</li> <li>• Variétés répondant aux exigences des clients</li> </ul>			
	1.2 Aménager une parcelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix judicieux de l'emplacement de la parcelle</li> <li>• Délimitation précise de la parcelle</li> <li>• Préparation judicieuse du sol (nettoyage, labour)</li> </ul>			
	1.3 Installer la pépinière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confection correcte des planches de la pépinière</li> <li>• Respect du dosage des fertilisants</li> <li>• Épandage correct des fertilisants</li> <li>• Enfouissement correct des fertilisants</li> <li>• Réalisation correcte des semis</li> <li>• Entretien correcte de la pépinière</li> <li>• Protection judicieuse de la pépinière</li> </ul>			

	1.4 Installer la culture de l'oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation judicieuse des planches (confection, fertilisation, nivellement, dressage des bordures)</li> <li>• Application correcte de la méthode 3-4-5</li> <li>• Prélèvement minutieux des jeunes plants</li> <li>• Repiquage correcte des plants</li> </ul>			
	1.5 Entretien la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrosage approprié des cultures</li> <li>• Sarclo-binage correct des cultures</li> <li>• Lutte efficace contre les ennemis des cultures de la tomate</li> <li>• Fertilisation adéquate du sol</li> <li>• Tuteurage approprié des plants de la tomate</li> </ul>			
	1.6 Récolter l'oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination correcte du stade de la maturité de l'oignon</li> <li>• Utilisation judicieuse du matériel de récolte</li> <li>• Application correcte des techniques de récolte</li> <li>• Pré-conditionnement adéquat des produits de la récolte</li> </ul>			
	1.7 Conserver l'oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix judicieux du lieu de stockage</li> <li>• Application correcte des techniques de conservation</li> </ul>			

**CONDITIONS D'ÉVALUATION**

**Évaluation formative**

L'apprenant a réussi 6 éléments de compétences sur une possibilité de 7  
Règle de verdict : réussite non obligatoire de l'élément 7

Nous soussignés, confirmons le **développement de la compétence** de l'apprenant.  
Module de formation n° 1 : production de l'oignon

Signature de l'apprenant : \_\_\_\_\_

Signature du formateur : \_\_\_\_\_

Signature du superviseur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_